



COMITÉ DES PÊCHES

SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE

Dixième session

Trondheim (Norvège), 23-27 août 2019

SUITE DONNÉE PAR LE DÉPARTEMENT DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE DE LA FAO AUX RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE DU COMITÉ DES PÊCHES À SES SESSIONS ANTÉRIEURES

Résumé

Le présent document donne un aperçu des activités mises en œuvre par le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO afin de donner suite aux recommandations des sessions antérieures du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches de la FAO.

Suite que le Sous-Comité est invité à donner

Le Sous-Comité est invité à:

- examiner les documents d'information et de référence ayant trait aux efforts accomplis par le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO pour la mise en œuvre des recommandations du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches lors de ses précédentes sessions et à faire part de ses observations;
- examiner les progrès accomplis et les réalisations et à donner des avis, selon les besoins, afin de renforcer et de donner rang de priorité aux recommandations lors de la prochaine période intersessions;
- prier les Membres et les donateurs intéressés de fournir des ressources financières et/ou humaines pour la mise en œuvre des domaines prioritaires de l'aquaculture, selon l'importance qui leur est accordée par le Sous-Comité.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



INTRODUCTION

1. La neuvième session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches s'est tenue à Rome (Italie), du 24 au 27 octobre 2017. Le Sous-Comité a formulé un certain nombre de suggestions et de recommandations et défini les futurs domaines d'action prioritaires afin de réaliser pleinement le potentiel de l'aquaculture au service de la sécurité alimentaire, de la lutte contre la pauvreté et du développement humain aux niveaux national, régional et mondial. Le rapport de la session est fourni à titre d'information (COFI:AQ/IX/2019/Inf.5).

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS DU SOUS-COMITÉ

Contribution de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et à la nutrition

2. En juillet 2018, la FAO et le *WorldFish Center* ont signé un protocole d'accord dans l'optique d'une collaboration sur le renforcement de la résilience des pêcheurs et des aquaculteurs. Le partenariat consistera à renforcer le rôle des produits de la mer dans la sécurité alimentaire, la nutrition et les moyens d'existence des populations; à donner aux pays des avis sur les politiques et à alimenter le dialogue de haut-niveau sur le développement de la pêche et de l'aquaculture; à aider les pays à élaborer des projets et des programmes dans les domaines de l'aquaculture durable, de la pêche artisanale et des chaînes de valeur des produits de la mer.

3. Des activités sont actuellement menées afin d'élaborer un document sur les systèmes agroalimentaire tenant compte de la nutrition, qui sera intégré à la boîte à outils de la FAO sur la nutrition¹, un ensemble intégré d'orientations sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes et des politiques alimentaires et agricoles qui tiennent compte de la nutrition². La FAO a également intégré la nutrition dans la planification de projets interrégionaux, notamment le projet sur l'élaboration de stratégies pour l'inclusion de produits de la mer dans les repas scolaires (*Developing strategies for the inclusion of fish in school meals* [TCP/INT/3605]) qui est mené actuellement en Angola, au Honduras et au Pérou, et de manifestations, notamment celle qui a été organisée en marge de la trente-troisième session du Comité des pêches et avait pour thème «Parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle au moyen de la pêche et de l'aquaculture» (*Achieving food and nutrition security through fisheries and aquaculture*)³. En outre, le fait que le Département des pêches et de l'aquaculture soit représenté au sein de l'Équipe spéciale sur les systèmes alimentaires et de l'Équipe spéciale sur les systèmes alimentaires urbains et contribue à leurs travaux a permis de renforcer les activités sur «le poisson comme source d'alimentation».

4. La FAO a appuyé la diversification de la production rizicole au moyen de l'élevage d'animaux aquatiques dans les rizières au Laos, une activité en partie réalisée dans le cadre de la coopération Sud-Sud avec la Chine. Les activités ont notamment consisté à mettre en place dans les rizières des refuges pour poissons, afin d'augmenter la disponibilité des animaux et des plantes aquatiques et leur accès lors de la saison sèche, ce qui permet d'améliorer sensiblement la nutrition des petits producteurs et de leurs communautés⁴.

¹ www.fao.org/policy-support/resources/resources-details/en/c/884011/.

² <http://www.fao.org/news/story/fr/item/1144997/icode/>.

³ www.fao.org/fileadmin/user_upload/COFI/COFI33Documents/12Jul_Th_Nutrition.pdf.

⁴ Sirimanotham, C., Innes-Taylor, N., Halwart, M. 2019. Promoting "aquatic diversification" of ricefield environments for food and nutrition security in the Lao People's Democratic Republic (Promotion de la «diversification aquatique» dans les environnements rizicoles au service de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en République démocratique populaire lao). Bulletin de la FAO sur l'aquaculture n°60, p. 22. www.fao.org/fishery/publications/fan/.

5. Le Colloque international de la FAO sur la gestion durable des pêches, qui se tiendra à Rome (Italie), du 18 au 21 novembre 2019, s'appuiera sur la réunion principale de la journée d'ouverture qui sera consacrée à la nutrition et à la sécurité alimentaire dans le secteur des pêches et de l'aquaculture⁵.

Aquaculture, objectifs de développement durable et vision commune de la FAO pour une alimentation et une agriculture durables

6. La Sous-division de l'aquaculture de la FAO a continué de contribuer aux programmes intégrés avec d'autres secteurs, conformément au Cadre stratégique et à la vision commune de l'agriculture de la FAO. Parmi les exemples notables, on peut citer la collaboration avec plusieurs divisions, notamment la Division de la production végétale et de la protection des plantes, la Division de la nutrition et des systèmes alimentaires en ce qui concerne l'intégration agriculture-aquaculture et les travaux connexes à l'appui de l'initiative sur l'agroécologie⁶, l'initiative «Espoir bleu» aux côtés de l'Unité FishCode⁷, qui permet de soutenir l'emploi grâce à l'intégration de l'aquaculture et du tourisme, ou l'appui apporté au Ghana aux côtés de FAO Ghana et du Département des forêts s'agissant de la reconversion des bûcherons traditionnels en aquaculteurs dans la mangrove.

7. La FAO a également organisé une consultation mondiale d'experts sur l'élaboration des Directives relatives à l'aquaculture durable (voir également le document COFI:AQ/X/2019/8). L'objectif de cette consultation était d'établir une méthode et une feuille de route en vue de l'élaboration des Directives, qui seront présentées en août 2019 lors de la manifestation spéciale organisée à l'occasion de la dixième session du Sous-Comité de l'aquaculture. Il serait ensuite possible de développer et d'approfondir les Directives dans le cadre de réunions d'experts régionaux, si les ressources financières disponibles le permettent. Comme recommandé par le Sous-Comité de l'aquaculture et le Comité des pêches lors de leurs dernières sessions respectives, les Directives donneront des orientations pratiques aux autorités gouvernementales et aux responsables de l'élaboration des politiques, qui les aideront non seulement à promouvoir la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR), mais également à s'engager et veiller à ce que l'aquaculture contribue efficacement à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

8. En ce qui concerne les rapports sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (ODD) et les enquêtes sur le respect du CCPR dans l'aquaculture, il n'y a actuellement aucun risque que les efforts de suivi se chevauchent et que les exigences en matière de suivi soient trop importantes pour les pays. Actuellement, aucun effort de suivi des indicateurs relatifs aux ODD qui porteraient en particulier ou de manière explicite sur l'aquaculture n'est mené sous la responsabilité de la FAO. L'indicateur 14.7 indique que l'aquaculture est un sous-secteur qui peut contribuer au produit intérieur brut (PIB) des Petits États insulaires en développement (PEID), des Pays les moins avancés (PMA) et d'autres pays. Actuellement, la FAO élabore une méthode pour l'indicateur 14.7 qui permettra de générer des données à partir de statistiques. Ces statistiques sont déjà mises à la disposition de la FAO dans le cadre du suivi du PIB.

9. En 2017, il a été suggéré d'utiliser les réponses au questionnaire biennal du CCPR pour la surveillance, le suivi et l'établissement de rapports sur les progrès réalisés quant à la mise en œuvre des cibles des ODD qui concernent l'aquaculture. En outre, dans le processus d'élaboration des Directives relatives à l'aquaculture durable, il est prévu de prendre en compte les réponses au questionnaire biennal du CCPR qui concernent l'aquaculture et d'y faire référence.

⁵ www.fao.org/about/meetings/sustainable-fisheries-symposium/en/.

⁶ <http://www.fao.org/agroecology/home/fr/>.

⁷ TCP/INT/3702 - Initiative Espoir bleu en Méditerranée.

10. Il est entendu que les réponses individuelles des pays ne doivent pas être divulguées (voir la section suivante) et qu'on ne peut communiquer que des données agrégées. De fait, les réponses au questionnaire biennal du CCPR transmises par les États membres qui portent spécifiquement sur l'aquaculture sont toujours présentées aux membres sous forme agrégée dans les rapports d'activité respectifs des secrétariats. Ces efforts d'agrégation couvrent et décrivent les tendances dans différentes régions et dans différents domaines de la gestion, comme les mesures de gestion essentielles, les mécanismes de soutien, les mécanismes de renforcement et la capacité d'appui. Les informations sur ces tendances agrégées pourraient être évaluées par la FAO, si cela était souhaité, en vue du suivi et de la communication d'informations qui pourraient être réalisés sur les processus de suivi et d'examen, dans le cadre du Programme 2030.

Progrès accomplis dans la mise en œuvre des dispositions du Code de conduite pour une pêche responsable qui portent sur l'aquaculture et la pêche fondée sur l'élevage

11. Il n'a pas été possible d'améliorer l'accès des Membres aux données issues du questionnaire du CCPR en mettant en place une technologie en ligne, car les données sont confidentielles. Il faudrait que les membres négocient et adoptent un mécanisme qui permettrait de mettre un terme à la confidentialité de ces données. Certains pays ont volontairement publié sur le site web public de l'autorité compétente (la Division des pêches, par exemple) les informations communiquées au CCPR, afin d'améliorer la transparence et de donner au grand public des informations sur la durabilité du secteur.

12. Une des solutions proposées serait d'intégrer les données dans un système de référencement, afin que chaque pays puisse consulter sa propre situation et la comparer à la situation régionale ou mondiale. Cette solution permettrait également d'accomplir plus de progrès d'une période de réponse à l'autre.

13. La FAO a poursuivi son appui aux organes régionaux des pêches et aux réseaux d'aquaculture qui consiste à promouvoir l'utilisation du CCPR et des directives techniques associées, afin d'encourager le développement durable de l'aquaculture. Lors de l'enquête 2019, une hausse importante des réponses émanant des organes régionaux des pêches et des réseaux d'aquaculture a été constatée, à la suite des efforts de promotion réalisés par la FAO. Une analyse plus approfondie a donc été conduite et est présentée dans le document de travail COFI:AQ/X/2019/3.

14. Une section du document de travail COFI:AQ/X/2019/3 explique comment les réponses sont analysées au niveau régional et comment utiliser cette analyse au service du développement de l'aquaculture. L'analyse permet d'identifier les problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre, et à quel moment ils surviennent, et permet de hiérarchiser les efforts en vue d'une meilleure mise en œuvre du CCPR et du développement durable de l'aquaculture. Une autre section indique quelles réponses ont été apportées aux questions sur l'aquaculture qui ont obtenu un résultat inférieur à deux. On trouve également une section sur les corrélations entre la mise en œuvre du CCPR par les membres et l'appui reçu de la part de la FAO.

Approche écosystémique de l'aquaculture et planification spatiale

15. À l'occasion des dix ans de l'approche écosystémique de l'aquaculture, un examen critique et des considérations sur son rôle futur au sein de l'initiative Croissance bleue ont été publiés dans une revue scientifique. L'objectif était de décrire les expériences et les enseignements tirés de la mise en œuvre de cette approche et les nouvelles forces et les évolutions à prendre en compte et de donner un aperçu des évolutions possibles ces prochaines décennies. Les liens étroits entre l'approche

écosystémique de l'aquaculture et des initiatives comme Croissance bleue et agroécologie offrent une occasion unique de pérenniser cette approche⁸.

16. La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2018⁹ montre que d'importants progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de certains aspects de l'approche écosystémique de l'aquaculture, mais qu'il faut réaliser plus de projets qui prennent véritablement en compte la pêche et l'aquaculture, dans un cadre de planification et de gestion unique. Cette démarche est particulièrement pertinente dans les situations où il est compliqué de séparer la pêche et l'aquaculture, notamment dans l'aquaculture fondée sur les captures ou la pêche fondée sur l'aquaculture, et où les interactions en matière de territoires, d'opérations et de ressources sont de plus en plus importantes entre ces deux activités. Compte tenu des dimensions sociale, économique et environnementale de la gestion durable, la planification spatiale dans le domaine de l'aquaculture est particulièrement importante dans le cadre de l'approche écosystémique de l'aquaculture, notamment lorsque les activités aquacoles ont lieu dans une propriété commune, comme la mer ou les étendues d'eau naturelles.

17. La FAO a publié deux documents et des orientations stratégiques sur les technologies spatiales au service de la gestion des risques de catastrophe dans l'aquaculture qui permettent d'assurer la prévention, la préparation, la réponse et le redressement pour plusieurs types de catastrophes naturelles, technologiques et complexes, notamment le changement climatique, qui peuvent avoir des incidences sur les opérations aquacoles et les moyens d'existence^{10,11}.

18. La FAO participe à la gestion des risques de maladie, des risques de répartition spatiale non maîtrisée des exploitations aquacoles et des risques d'utilisation non durable des ressources naturelles au travers d'activités de recensement des capacités de charge maximales, de zonage et de mise en œuvre de l'approche écosystémique de l'aquaculture dans le cadre du programme TRUE-FISH de l'Union européenne et de la Communauté de l'Afrique de l'Est, dans le bassin du lac Victoria (Kenya, Ouganda et Tanzanie)¹².

19. Un article intitulé «Multi-stakeholder perspectives on spatial planning processes for mariculture in the Mediterranean and Black Sea» (Points de vue de parties prenantes multiples sur les processus de planification spatiale au service de la mariculture en Méditerranée et mer Noire) a été publié dans une revue afin d'aider à mettre en place les activités d'un processus de planification spatiale coordonnée qui fait suite à l'adoption d'une approche écosystémique de l'aquaculture visant à compenser les externalités négatives du développement non planifié ou non coordonné¹³. Un autre article portait sur les limites

⁸ Brugère, C., Aguilar-Manjarrez, J., Beveridge, M. C. & Soto, D. 2018. The ecosystem approach to aquaculture 10 years on – a critical review and consideration of its future role in blue growth (Dix ans d'approche écosystémique de l'aquaculture – Examen critique et considérations sur son rôle futur dans le domaine de la croissance bleue). *Reviews in Aquaculture*. www.doi.org/10.1111/raq.12242.

⁹ FAO. 2018. La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2018 – Atteindre les objectifs de développement durable Rome. <http://www.fao.org/3/19540FR/i9540fr.pdf>.

¹⁰ Aguilar-Manjarrez, J., Wickliffe, L.C. & Dean, A. (sous la direction de). 2018. *Guidance on spatial technologies for disaster risk management in aquaculture (Orientations sur les technologies spatiales au service de la gestion des risques de catastrophe dans l'aquaculture)*. Résumé Rome, FAO. 34 pages. www.fao.org/3/CA2659EN/ca2659en.pdf.

¹¹ Aguilar-Manjarrez, J., Wickliffe, L.C. & Dean, A. (sous la direction de). 2018. *Guidance on spatial technologies for disaster risk management in aquaculture (Orientations sur les technologies spatiales au service de la gestion des risques de catastrophe dans l'aquaculture)*. Document complet. Rome, FAO. 312 pages. www.fao.org/3/CA2240EN/ca2240en.pdf.

¹² www.fao.org/africa/news/detail-news/en/c/1136374/.

¹³ Corner, R. A., Aguilar-Manjarrez, J., Massa, F. & Fezzardi, D. (2019), Multi-stakeholder perspectives on spatial planning processes for mariculture in the Mediterranean and Black Sea (Points de vue de parties prenantes multiples sur les processus de planification spatiale au service de la mariculture en Méditerranée et mer Noire). *Reviews in Aquaculture*. www.doi.org/10.1111/raq.12321.

probables de la croissance du secteur marin dans l'Atlantique européen, la mer Baltique/du Nord, la mer Méditerranée/Noire et les Caraïbes/le golfe du Mexique¹⁴.

20. Une boîte à outil consacrée à l'approche écosystémique de l'aquaculture, qui est similaire à la boîte à outil consacrée à l'approche écosystémique des pêches^{15,16}, est en cours d'élaboration. Elle guidera les utilisateurs lors de chacune des étapes et des activités de planification de l'approche écosystémique de l'aquaculture, qui sont expliquées dans un texte simplifié et des instructions claires. La boîte à outils, qui sera publiée en 2019, aidera également les utilisateurs à choisir l'outil le plus adapté à chaque étape, en fonction du type de système aquacole, de leurs ressources et de leurs capacités techniques.

21. La FAO a publié un Outil convivial d'aide à la prise de décision sur les investissements en aquaculture (UTIDA), ainsi que deux manuels de formation pratique en tant que documents d'appui. Ces matériels de formation ont été utilisés lors des ateliers de formation qui se sont tenus en Afrique¹⁷.

Progrès accomplis sur l'approche programmatique de la gestion de l'aquaculture au niveau mondial

22. La FAO continue de faire converger ses principaux axes de travail au sein d'une approche programmatique, comme l'a recommandé le Sous-Comité de l'aquaculture lors de sessions antérieures (voir le document COFI/AQ/VII/2013/4 intitulé «Projet de cadre stratégique de renforcement du rôle du Sous-Comité de l'aquaculture dans la promotion du développement de l'aquaculture» et le document d'information complémentaire COFI:AQ/2013/SBD.2 intitulé «Programme du Partenariat mondial pour la promotion de l'aquaculture [PMPA]»).

23. Conformément à ces orientations, la FAO continue de nouer de nouveaux partenariats et de renforcer ceux qui existent avec le monde universitaire, les institutions de recherche, les réseaux d'aquaculture, les entités privées et les ONG, ainsi que les gouvernements et les autres partenaires. Les partenariats noués avec *WorldFish Center*, la société internationale d'aquaculture ou la *Shanghai Ocean University* ne sont que quelques exemples des efforts croissants menés par le Département des pêches et de l'aquaculture compte tenu de l'importance de l'aquaculture pour la réalisation des objectifs de développement durable, qui indiquent qu'il est nécessaire de coopérer et d'établir des partenariats pour atteindre ces objectifs.

24. Les travaux sur l'approche de gestion progressive en vue de l'amélioration de la biosécurité de l'aquaculture (PMP/AB – COFI:AQ/X/2019/5) et sur les ressources génétiques aquatiques (COFI:AQ/X/2019/4.1) sont des exemples des efforts et de l'appui déployés par la FAO et ses partenaires dans le cadre du programme de gestion durable de l'aquaculture au niveau mondial. Ces axes de travail sont financés par différents mécanismes, qui sont appuyés par le programme ordinaire, les donateurs et d'autres mécanismes.

25. Les travaux de la FAO sur les Directives relatives à l'aquaculture durable (voir le document COFI:AQ/X/2019/8) seront l'occasion de donner suite aux orientations du Sous-Comité et donc

¹⁴ van den Burg, S.W.K., Aguilar-Manjarrez, J., Jenness, J. & Torrie, M. (2019). Assessment of the geographical potential for co-use of marine space, based on operational boundaries for Blue Growth sectors (Évaluation du potentiel géographique de l'utilisation conjointe de l'espace maritime, sur la base des frontières opérationnelles des secteurs de l'initiative Croissance bleue). *Marine Policy*, Volume 100, février 2019, pages 43-57. www.doi.org/10.1016/j.marpol.2018.10.050.

¹⁵ FAO. 2012. EAF Toolbox: the ecosystem approach to fisheries (Boîte à outil de l'AEP: l'approche écosystémique des pêches). FAO, Rome. www.fishmedia.co.za/assets/uploads/EAF-TOOLBOX-low-res-FINAL.pdf.

¹⁶ FAO 2011. EAF-Net. Boîte à outil de l'AEP. Sites web du Département des pêches de la FAO. [en ligne]. Rome. Mis à jour le 27 mai 2011. [Cité le 11 juin 2019]. www.fao.org/fishery/eaf-net/.

¹⁷ <http://www.fao.org/fishery/statistics/software/utida/fr>.

d'adopter une approche programmatique lors de l'analyse des réponses du CCPR. Un groupe de travail a été établi afin de travailler à l'élaboration des Directives relatives à l'aquaculture durable. Une méthode a été proposée sur la base des enseignements tirés d'études de cas portant sur le développement de l'aquaculture dans le monde entier et du matériel d'orientation existant. Lors de la première consultation mondiale d'experts, la méthode a été examinée, des améliorations ont été apportées et des suggestions ont été formulées. Les conclusions sont mises à disposition dans un document d'information (COFI:AQ/X/2019/Inf.8) qui sera présenté au titre du point 9 de l'ordre du jour de la dixième session du Sous-Comité de l'aquaculture (COFI:AQ/X/2019/8), qui s'intitule «Manifestation spéciale consacrée à l'amélioration des pratiques de gestion et à des Directives relatives au développement durable de l'aquaculture».

26. Sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires, d'autres consultations et analyses régionales et sous-régionales pourront être menées, afin d'apporter un éclairage sur les besoins régionaux et les domaines prioritaires des interventions. Grâce à l'assistance généreuse des gouvernements de la Norvège et de la République de Corée, il a été possible de franchir les premières étapes de l'élaboration des Directives relatives à l'aquaculture durable. Les autres Membres et les partenaires de développement sont invités à apporter leur contribution, afin de concrétiser l'approche régionale ou sous-régionale.

Appui de la FAO en matière de vulgarisation et de renforcement des capacités dans le secteur de l'aquaculture

27. La FAO a poursuivi ses efforts en matière de renforcement des capacités à tous les niveaux, afin de contribuer sur le long terme au renforcement des systèmes de vulgarisation inclusifs dans le cadre de plusieurs projets.

Afrique

28. De multiples ateliers de formation à la gestion d'entreprise se sont tenus en Afrique (Gambie, République de Guinée-Bissau, Sénégal et Tanzanie), au niveau régional ou national. Les ateliers portaient à la fois sur les aspects techniques et les aspects commerciaux de l'aquaculture.

29. En Éthiopie, la FAO a élaboré un document de projet sur le développement de l'aquaculture dans le cadre d'un projet de coopération triangulaire (FAO-Chine-Pays-Bas) dont l'objectif était de développer une chaîne de valeur de l'aquaculture dans les communautés locales.

30. Au Mozambique, un programme de coopération technique de la FAO (TCP/MOZ/3604) est axé sur le recensement des principaux obstacles au développement de la production de tilapias dans la province d'Inhambane, à savoir la fourniture des semences et l'application des bonnes pratiques aquacoles, et les solutions à apporter dans ces domaines. La FAO a aidé de petits aquaculteurs familiaux dans le cadre d'activités de renforcement des capacités en matière de gestion des aliments pour animaux et d'aquaculture. Les activités ont consisté à chercher comment produire des aliments pour animaux de remplacement fabriqués à partir d'ingrédients et de produits agricoles locaux et de les tester comme nourriture pour les tilapias.

Petits États insulaires en développement

31. La FAO a poursuivi son appui au développement de l'aquaculture dans les PEID. Dans les Caraïbes, les activités réalisées dans le cadre du projet «Towards a Caribbean Blue Revolution» (Vers une révolution bleue dans les Caraïbes) (TCP/SLC/3601 15/II/SLC/16) ont consisté à dispenser une formation technique et à renforcer les capacités dans le domaine de l'aquaponie, afin de développer les chaînes de valeur. Le projet sur l'adaptation au changement climatique du secteur de la pêche dans les Caraïbes orientales (CC4FISH, GCP/SLC/202/SCF) appuie l'adaptation de l'aquaculture aux effets du changement climatique dans sept PEID.

32. En Afrique, le projet sur l'adoption de pratiques agricoles efficaces et intelligentes face au climat dans les PEID africains (GCP/RAF/506/MUL) a permis de fournir des services d'appui au développement de l'aquaculture (crevette, tilapia) au Cabo Verde, dans le cadre de l'initiative Croissance bleue. La FAO cherche également à apporter des solutions aux principaux obstacles du développement de l'aquaculture, en particulier en ce qui concerne les semences améliorées, l'alimentation animale et l'application des bonnes pratiques aquacoles au sein de la production de crevettes et de tilapias (UTF/CVI/047/CVI), l'objectif étant d'élaborer une stratégie nationale pour l'aquaculture et d'aider les partenaires à recenser, concevoir et définir les investissements nécessaires dans le cadre du Plan d'investissement national.

33. Dans le Pacifique, le projet sur le pilotage de l'aquaculture de subsistance dans les îles périphériques des Tuvalu (TCP/TUV/3702/C2) visait à résoudre des difficultés techniques et économiques rencontrées au sein de la production durable de chanos dans les atolls isolés, où les coûts des intrants agricoles sont élevés, les matériels sont rarement disponibles et l'aide à la vulgarisation est limitée. Afin de savoir comment le renforcement de la collaboration communautaire permettrait de réduire les coûts des expérimentations, des recherches sont notamment menées sur: la réduction du temps d'élevage au moyen de captures vivantes et de l'élevage de poissons qui ont presque leur taille commerciale et le conditionnement des aliments pour poisson afin d'augmenter leur teneur en matières grasses et de réduire la contamination à la géosmine. Ces activités sont associées à une formation sur le lieu de production, afin de mettre en œuvre ces solutions et de suivre les résultats. On recherche également le moyen d'apporter une assistance technique en vue de l'identification d'indices sur la présence de chanos de lagon et la santé des lagons. On étudie également la possibilité de capturer des chanos à l'état naturel, puis de les acclimater à l'eau douce, afin de les utiliser dans l'aquaponie.

Région méditerranéenne

34. En Turquie, en Algérie et en Tunisie, l'initiative «Espoir bleu» (TCP/TUV/3702/C2) soutient l'aquaculture durable. Elle contribue notamment à la mise en place d'une éclosérie consacrée aux pêches fondées sur l'aquaculture qui produira des espèces importantes au niveau local.

Europe et Asie centrale

35. Au Tadjikistan, dans le cadre du projet du *TeleFood* sur le renforcement, la sélection, la conservation et la reprise de la production locale de la carpe commune au Tadjikistan (TFD-17/TAJ/002), un certain nombre d'activités ont été menées dans le domaine du renforcement des capacités des pêcheurs artisanaux locaux, qui ont bénéficié de démonstrations de technologies d'alimentation du poisson et de la mise en place de conditions favorables à la croissance du poisson. L'objectif du projet est d'améliorer les pratiques d'alimentation du poisson, afin d'augmenter la productivité des petits exploitants et donc la disponibilité de produits de la pêche à des prix abordables sur les marchés locaux.

36. En République kirghize, le projet GCP/KYR/012/FIN a permis de soutenir une éclosérie de carpes et d'aider les petits producteurs de truites à utiliser des œufs fertilisés importés du Danemark et des aliments pour poisson améliorés.

Asie et Pacifique

37. En Inde, le Programme de coopération FAO/Banque mondiale fournit un rapport technique sur les questions en lien avec les aliments pour poissons, afin d'appuyer l'expansion de l'élevage de tilapias et de pangas, dans le cadre de travaux sur les compétences, le renforcement des capacités, le transfert de technologie et la vulgarisation dans le domaine de l'aquaculture.

38. En Indonésie, afin que les petits aquaculteurs puissent avoir un meilleur accès aux aliments pour poisson fabriqués localement, la FAO a soutenu, de 2017 à 2019, un programme de coopération technique visant à favoriser l'autosuffisance en aliments pour poissons locaux destinés à l'aquaculture continentale. Le projet vise à améliorer les formulations et les stratégies de gestion des aliments pour

poisson au moyen des ingrédients disponibles localement et de la mise en place d'un environnement favorable.

39. Au Myanmar, afin d'améliorer la fourniture de semences aquacoles de qualité, la FAO a appuyé la mise en œuvre d'un programme de coopération technique sur l'amélioration de la production de semences et la gestion de la phase de croissance. Le projet a permis de renforcer les capacités en matière de production de semences de tilapia de qualité, d'obtenir des souches de tilapias génétiquement améliorées et de proposer des démonstrations de bonnes pratiques en matière de production de semences et de croissance des tilapias. La FAO a également soutenu l'élaboration d'un système d'écloserie marine multifonction, dans le cadre de la mise en œuvre d'un fonds du Programme de coopération technique au Sri Lanka, en 2018-2019. Au Cambodge, la FAO a soutenu un programme de coopération technique visant à renforcer les capacités techniques nationales en vue du développement du secteur de l'élevage de crevettes sur la période 2017-2019. Le projet est axé sur le renforcement des capacités en matière de production de semences de crevettes et de gestion de la santé dans les élevages de crevettes. Au Myanmar, la FAO a également collaboré avec les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM), en vue du recensement des sites SIPAM dans lesquels l'empoissonnement traditionnel des rizières est pratiqué¹⁸.

40. En République démocratique populaire lao, la FAO a appuyé la diversification de la production de riz en aménageant des refuges pour les petits poissons à l'intérieur des rizières, afin d'augmenter la disponibilité des animaux et des plantes aquatiques lors de la saison sèche, ce qui améliore considérablement la nutrition des petits producteurs et de leurs communautés¹⁹.

41. Aux Philippines, la FAO a appuyé le renforcement des capacités en matière de cartographie et de planification des ressources aquacoles au moyen de solutions fondées sur les technologies de l'information et de la communication (TIC), dans le cadre d'un fonds du Programme de coopération technique, et le développement de techniques rizipiscicoles innovantes et de l'élevage du tilapia résistant aux aléas climatiques au Bangladesh, en Indonésie, aux Philippines, au Sri Lanka et au Viet Nam, dans le cadre d'un programme de coopération technique de 2017 à 2019.

Amérique latine et Caraïbes

42. En Amérique latine et dans les Caraïbes, une récente série de manifestations de la FAO a permis d'examiner l'importance de l'aquaculture des bivalves, une alternative importante à l'élevage de poisson dont le potentiel en matière de production alimentaire et d'activité économique pourrait bénéficier aux petits producteurs aquacoles côtiers. La FAO a récemment publié un manuel technique sur la production de semence artificielle d'huître, qui a été ajouté au portefeuille de publications de la FAO sur les techniques de production de semence de bivalves et la croissance des jeunes naissains.

43. Au Nicaragua, la FAO soutient le développement de l'aquaculture marine en cages flottantes sur le littoral des Caraïbes, au bénéfice des communautés autochtones Miskito. Environ 120 petits pêcheurs autochtones ont été formés à la construction et à la gestion de cages destinées à l'élevage de deux espèces locales et l'implantation des cages est actuellement reproduite et transposée à plus grande échelle.

44. En Colombie, la FAO a aidé le Gouvernement à développer l'aquaculture dans les communautés rurales. Compte tenu de la hausse pérenne de la production et de l'arrivée de produits de l'aquaculture sur les marchés locaux et régionaux, des projets pilotes similaires sont en cours de mise en œuvre. Environ 60 agriculteurs ont participé aux projets pilotes et leur nombre s'élève désormais à plus de 240.

¹⁸ <http://www.fao.org/giahs/fr/>.

¹⁹ Sirimanotham, C., Innes-Taylor, N., Halwart, M. 2019. Promoting "aquatic diversification" of ricefield environments for food and nutrition security in the Lao People's Democratic Republic (Promotion de la «diversification aquatique» dans les environnements rizicoles au service de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en République démocratique populaire lao). Bulletin de la FAO sur l'aquaculture n°60, p. 22. www.fao.org/fishery/publications/fan/.

Au niveau mondial

45. La FAO a présidé une importante conférence régionale du secteur public-privé sur la mariculture au large, qui s'est tenue à Singapour en 2018 et a permis de souligner l'importance des innovations techniques et des pratiques de gestion optimales dans le développement durable du sous-secteur. L'importance du partage de l'information et de l'échange d'expériences concrètes a été soulignée. Des pourparlers ont déjà commencé en vue de l'organisation d'une manifestation similaire en Amérique latine.

46. En outre, la FAO a collaboré avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le cadre d'une réunion de consultants sur le transfert de radionucléides naturels dans l'aquaculture, afin de donner un aperçu du secteur de l'aquaculture, de ses formes, de ses produits et de sa production actuelle. Le but de cette réunion de consultants était de donner au Secrétariat de l'AIEA des avis pertinents sur l'aquaculture, les radionucléides d'origine naturelle dans l'aquaculture et les produits de la pêche (notamment les intrants tels que les aliments pour poissons) et les conséquences des concentrations d'activité dans les produits alimentaires finaux.

47. La FAO, en partenariat avec la *Shanghai Ocean University*, a organisé un atelier international sur les incidences sociales de l'agroaquaculture intégrée. Un document technique a été publié afin d'illustrer comment, à l'avenir, la modélisation bioéconomique, une innovation fondée sur le savoir, pourra aider les éleveurs de tilapias (ou les éleveurs de poisson en général) à améliorer leurs performances économiques et techniques dans un contexte de variation climatique²⁰.

48. La FAO continue de contribuer au renforcement des capacités en matière de zonage de l'aquaculture: elle fournit des avis normatifs et des orientations techniques qui prennent la forme de produits sur les politiques, les connaissances et l'information et met en œuvre des projets d'assistance technique directe aux niveaux régional ou national.²¹

49. La FAO a participé au projet interrégional de l'Union européenne intitulé INTEGRATE, qui vise à valoriser la notion d'aquaculture intégrée multi-trophique (AIMT), l'objectif étant de diversifier les produits de l'aquaculture dans le cadre d'une production respectueuse de l'environnement, en particulier dans la culture des algues marines²².

LA BIOSÉCURITÉ, DONT LA SANTÉ DES ANIMAUX AQUATIQUES

50. Le zonage de l'aquaculture et l'aménagement de l'espace axés sur l'approche écosystémique de l'aquaculture permettent de veiller à ce que les opérations aquacoles restent dans les limites de la capacité de charge des écosystèmes environnants, de prévenir les maladies et de diminuer les conflits en matière d'utilisation des ressources²³. À titre d'exemple, les lois norvégiennes sur les zones de pêche

²⁰ Cai, J.N., Leung, P.S., Luo, Y.J., Yuan, X.H. & Yuan, Y.M. 2018. Improving the performance of tilapia farming under climate variation: perspective from bioeconomic modelling (Amélioration des performances de l'élevage de tilapias dans un contexte de variation climatique: la modélisation bioéconomique). FAO, Document technique sur les pêches et l'aquaculture n° 608. Rome, FAO.

²¹ Corner, R. A., Aguilar-Manjarrez, J., Massa, F. & Fezzardi, D. (2019), Multi-stakeholder perspectives on spatial planning processes for mariculture in the Mediterranean and Black Sea (Points de vue de parties prenantes multiples sur les processus de planification spatiale au service de la mariculture en Méditerranée et en mer Noire). *Reviews in Aquaculture*. www.doi.org/10.1111/raq.12321.

²² www.integrate-imta.eu/project/.

²³ Huchzermeyer, K. D. A. & Bondad-Reantaso, M. G. 2017. Biosecurity, zoning and compartments, infected zones, disease-free zones (Biosécurité, zonage et compartiments, zones infectées, zones exemptes de maladies). In J. Aguilar-Manjarrez, D. Soto & R. Brummett. *Aquaculture zoning, site selection and area management under the ecosystem approach to aquaculture (Zonage, sélection de sites et aménagement de l'espace à des fins aquacoles dans le cadre de l'approche écosystémique de l'aquaculture)*. Document complet, pages 67-86. Rapport ACS113536. Rome, FAO et Groupe de la Banque mondiale, Washington, DC. 395 pages. www.fao.org/3/a-i6992e.pdf.

garantissent que les producteurs de saumons ne soient pas trop concentrés sur une seule zone, ce qui réduit les risques de maladies et contribue à l'atténuation des incidences environnementales.

51. La FAO a travaillé sur un certain nombre de projets en lien avec la biosécurité, notamment le projet sur le renforcement des capacités, des politiques et des plans d'action nationaux en matière d'utilisation prudente et responsable des agents antimicrobiens dans le secteur de la pêche (FMM/RAS/298/MUL– *Strengthening capacities, policies and national action plans on prudent and responsible use of antimicrobials in fisheries*). De nombreuses activités ont été réalisées dans le cadre de l'action de la FAO sur la résistance aux antimicrobiens (2016-2020). De nombreux ateliers régionaux²⁴ ont été menés, notamment sur la biosécurité de l'aquaculture (Chine, Malaisie, Philippines et Viet Nam), afin de sensibiliser à cette question. La FAO a fourni des orientations en vue de l'élaboration de la composante aquacole des plans d'action nationaux sur la résistance aux antimicrobiens dans le cadre de la plateforme «Un monde, une santé» et des orientations techniques sur les différentes étapes de l'élaboration d'enquêtes sur l'utilisation d'agents antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens. Elle a également fourni des orientations stratégiques sur les systèmes d'inspection afin d'inclure la résistance aux antimicrobiens dans l'échantillonnage des produits de la pêche; sur la gestion des déchets des produits de la pêche; et sur l'utilisation de l'ensilage de poisson (afin de réduire les besoins en antimicrobiens dans les traitements). Des campagnes de communication ont également été menées auprès des professionnels ou producteurs du secteur de l'aquaculture et du grand public (au moyen de bulletins, de séminaires, de visites à l'exploitation et des réseaux sociaux). En matière de gouvernance, le projet a permis de fournir des orientations explicites sur l'élaboration de la composante aquacole dans les plans d'action nationaux sur la résistance aux antimicrobiens. La collecte de données sur l'utilisation d'agents antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens a débuté, sur la base des orientations en matière de surveillance préliminaire.

52. Deux projets interrégionaux du Programme de coopération technique (TCP/INT/3501 – auquel ont participé le Brésil, la Chine, l'Équateur, l'Indonésie, le Mexique et la Thaïlande et TCP/IN/3502 – auquel ont participé la Colombie, l'Équateur, le Guatemala, le Honduras, l'Inde, le Mexique, le Panama, le Pérou, les Philippines, la République islamique d'Iran et le Sri Lanka) portaient respectivement sur deux importantes maladies de la crevette: le virus de la myonécrose infectieuse et l'hépatopancréatite nécrosante. Ces projets ont permis de renforcer la gouvernance sur la biosécurité et les capacités en matière de réduction et de gestion des risques de maladie²⁵. En outre, une vérification du système de préparation et d'intervention en cas d'urgence a été réalisée dans le cadre d'un projet²⁶.

53. La FAO a poursuivi ses travaux visant à renforcer les capacités et à réduire les risques en ce qui concerne le virus de lac du tilapia. Un projet en cours (GCP/RAF/510/MUL) sur le renforcement des capacités et la réduction des risques dans le contexte de l'émergence du virus de lac du tilapia dans l'aquaculture en Afrique (*Enhancing capacity/risk reduction of emerging TiLV to African tilapia aquaculture*), financé par le Fonds fiduciaire africain de solidarité, a mené à bien sa première activité majeure, un cours intensif de dix jours sur le virus de lac du tilapia²⁷, qui s'est tenu de 4 au 13 décembre 2018, à Kisumu (Kenya). Des délégués de six pays participants (Angola, Égypte, Ghana, Kenya, Nigéria et Ouganda) ont préparé la mise en œuvre détaillée au niveau national de leurs plans d'action nationaux sur le virus de lac du tilapia, qui comprenaient des diagnostics, la surveillance (dont des enquêtes sur le terrain et des activités en laboratoire), la diffusion d'informations, une consultation nationale et la préparation aux situations d'urgence. Des experts ont été réunis pour évaluer les risques liés au virus de lac du tilapia (*TiLV Expert Knowledge Elicitation [EKE] Risk Assessment*²⁸) afin de déterminer l'étendue des risques encourus sur le plan de la sécurité biologique en cas de contamination

²⁴ www.fao.org/fishery/nems/40953/fr; <http://www.fao.org/fishery/nems/40956/fr>; www.fao.org/fishery/nems/41001/fr.

²⁵ www.asianfisheriessociety.org/publication/archivedetails.php?id=152&q=1; <http://www.fao.org/3/a-bt131e.pdf>.

²⁶ www.fao.org/3/ca2705en/CA2705EN.pdf.

²⁷ <http://www.fao.org/fishery/nems/41135/fr>.

²⁸ www.fao.org/3/CA2864EN/ca2864en.pdf.

de zones ou de pays encore exempts ou en cas d'extension à l'intérieur de pays déjà atteints, et afin de proposer des mesures.

54. L'assistance apportée par la FAO aux pays et territoires insulaires du Pacifique dans le domaine de la biosécurité de l'aquaculture se poursuit: un Fonds du PCT consacré à Palaos a récemment été exécuté (TCP/PLW/3601/C1: Strengthening Biosecurity Capacity of Palau [Renforcement des capacités des Palaos en matière de biosécurité]) et un projet destiné aux États fédérés de Micronésie est en cours (TCP/MIC/3603/C2: National aquatic animal health and biosecurity strategy [Stratégie nationale pour la santé des animaux aquatiques et la biosécurité]). Le premier projet, mis en œuvre en 2017, a permis de réaliser les activités suivantes: i) la préparation du projet de réglementation sur la biosécurité aquatique des organismes aquatiques et du projet de réglementation sur la gestion de la biopollution; ii) une consultation nationale, qui a permis d'examiner le projet de réglementation; et iii) la mise en place d'un cadre pour établir une base de données sur la biosécurité. Tous ces travaux sont décrits dans un rapport ²⁹, qui contient également plusieurs listes de recommandations découlant de plusieurs activités du projet. Le deuxième projet prévoit d'élaborer une stratégie nationale pour la santé des animaux aquatiques et la biosécurité.

55. Le projet GCP/GLO/979/NOR intitulé «Improving Biosecurity Governance and Legal Framework for Efficient and Sustainable Aquaculture Production» (Amélioration de la gouvernance et du cadre juridique dans le domaine de la biosécurité au service d'une production aquacole efficace et durable), financé par l'Agence norvégienne pour le développement international, a pour objectif d'aider les pays à assurer le développement durable de leur secteur aquacole en améliorant les systèmes et les pratiques de biosécurité, en mettant en place des cadres juridiques ou en les améliorant et en promouvant des pratiques aquacoles durables. Quatre ateliers ont été organisés: i) la deuxième réunion à parties prenantes multiples sur l'approche de gestion progressive dans le contexte de l'amélioration de la biosécurité dans l'aquaculture (Paris [France], 29-31 janvier 2019); ii) la réunion du groupe de travail technique sur l'approche de gestion progressive dans le contexte de l'amélioration de la biosécurité dans l'aquaculture (Rome [Italie], 20-22 mars 2019); iii) une table ronde sur la surveillance des maladies des animaux aquatiques axée sur les risques (à l'aide des douze points de la liste de contrôle destinée aux non spécialistes) (Oslo [Norvège], 9-10 avril 2019); iv) une table ronde sur l'économie de la santé des animaux aquatiques (Oslo [Norvège], 10-11 avril 2019). En Indonésie, une mission sur le terrain, qui s'est déroulée en mai 2019, a permis d'élaborer un modèle pour la surveillance d'*Enterocytozoon hepatopenaei*, qui touche les crevettes. Il est prévu que l'expérimentation pilote commence en juillet 2019.

56. Un atelier technique intitulé «Use of Antimicrobials in Aquaculture in Latin America: Challenges and Future Perspectives» (Utilisation des antimicrobiens dans l'aquaculture en Amérique latine: problèmes rencontrés et perspectives) a été organisé dans le cadre du projet régional de la FAO intitulé «Support for the development of national action plans on antimicrobial resistance in Latin America and the Caribbean» (Aide à l'élaboration des plans d'action nationaux sur la résistance aux antimicrobiens en Amérique latine et dans les Caraïbes) (FMM/RLA/215/MUL). Le projet a été conçu dans l'optique d'apporter des réponses aux problèmes rencontrés par les pays qui viennent de commencer à élaborer leurs plans d'action nationaux sur la résistance aux antimicrobiens dans le secteur de l'alimentation. L'atelier portait sur la question de l'environnement, en particulier l'eau et la résistance aux antimicrobiens dans le contexte de croissance régionale de l'aquaculture, notamment des secteurs de la crevette, du saumon et du tilapia. L'objectif principal de l'atelier était de sensibiliser les autorités et les autres parties prenantes à la propagation importante de la résistance aux antimicrobiens dans l'environnement de l'aquaculture (l'eau, par exemple) et les intrants utilisés dans l'aquaculture (l'alimentation, par exemple) et de faire connaître les interventions des autorités et du secteur en matière de confinement, de maîtrise et de mesures d'atténuation applicables. Neuf pays ont participé à la manifestation (Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, Honduras, Mexique et Pérou).

²⁹ www.fao.org/publications/card/en/c/CA1969EN/.

Les ressources génétiques aquatiques au service du développement de l'aquaculture

57. La FAO a publié des directives destinées aux responsables de l'élaboration des politiques sous le titre *Development of Aquatic Genetic Resources: Framework of Essential Criteria* (Mise en valeur des ressources génétiques aquatiques: cadre des principaux critères). Celles-ci fournissent un ensemble de critères de référence en vue d'une gestion efficace des ressources génétiques aquatiques. Ce cadre a été élaboré en consultation avec le Groupe de travail consultatif sur les ressources génétiques aquatiques et les technologies associées du Comité des pêches, puis expérimenté sur le terrain et vérifié lors d'ateliers régionaux.

58. Dans le cadre d'un projet financé par l'Allemagne (GCP/GLO/970/GER), la FAO œuvre à l'élaboration d'un registre des types de ressources génétiques aquatiques élevées. Il est prévu qu'un atelier d'experts se tiendra au Siège de la FAO, à Rome (Italie), du 29 juillet au 1^{er} août 2019.

59. Des informations détaillées complémentaires sur le rapport sur *L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et la suite à y donner, ainsi que les indications que le Sous-Comité de l'aquaculture est invité à donner, figurent dans un document de travail distinct (voir COFI:AQ/X/2019/2.1).

Appui de la FAO aux organes régionaux des pêches et aux réseaux d'aquaculture

60. Les travaux de la FAO au niveau régional sont essentiels dans les domaines de la gestion des pêches et du développement de l'aquaculture, comme le montre l'expansion rapide des organes régionaux des pêches (ORP). Dans ce contexte, les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et les organes consultatifs régionaux des pêches continuent d'évoluer, afin de s'adapter aux besoins en matière de durabilité, de gestion améliorée et de gouvernance, car les enseignements tirés sont pris en compte et l'engagement de leurs membres est plus importants.

61. La FAO appuie et promeut les organisations régionales de gestion des pêches et les organes consultatifs régionaux des pêches depuis de nombreuses années. Elle a participé directement à la création d'un grand nombre d'entre eux, donnant une forme officielle à des possibilités existantes de partage d'expériences dans une région donnée ou mettant en place les processus nécessaires à une gestion durable des ressources partagées. Ces ORP ont bénéficié des avis de la FAO dans des domaines techniques, ainsi que de son soutien sur les plans administratif, juridique et opérationnel.

62. La FAO défend activement la coopération régionale par l'intermédiaire du Réseau des secrétariats des organes régionaux des pêches³⁰, qui offre un cadre propice à la consultation et au dialogue régional, à la recherche de solutions aux principales préoccupations communes ainsi qu'à la promotion d'un processus permanent de coopération et d'échange d'informations; élabore des produits techniques et des produits de communication, notamment un magazine³¹, et contribue à un site web consacré à ce sujet et à d'autres sources d'information. Le Réseau des secrétariats des organes régionaux des pêches a été lancé il y a 20 ans lors de la première réunion des ORP relevant ou non de la FAO et compte aujourd'hui plus de 50 membres et partenaires, dont un tiers dispose d'un mandat dans le domaine de l'aquaculture.

63. L'aquaculture devient un secteur de plus en plus important pour de nombreux ORP, compte tenu de son intérêt dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de la création de revenus, de l'emploi et du commerce. Dans certains cas, les activités d'aquaculture ont été ajoutées récemment et ne figuraient pas dans les conventions respectives des ORP lors de leur création (la Commission de la petite pêche, de la pêche artisanale et de l'aquaculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes ou le Comité des pêches continentales et de l'aquaculture pour l'Afrique, par exemple).

³⁰ www.fao.org/fishery/rsn/.

³¹ www.fao.org/3/ca3925en/CA3925EN.pdf

Certaines ORP travaillent sur l'aquaculture, même si ce domaine n'est pas prévu dans leur instrument constitutif.

64. Les ORP créés par la FAO, qui sont également membres du Réseau des secrétariats des organes régionaux des pêches, sont au nombre de onze, dont sept sont chargés de l'aquaculture, à savoir: la Commission des pêches de l'Asie-Pacifique (CPAP), la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase (CACFish), la Commission de la petite pêche, de la pêche artisanale et de l'aquaculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Comité des pêches continentales et de l'aquaculture pour l'Afrique (CPCAA), la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI), la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), et la Commission régionale des pêches (CORÉPÊCHES). Les ORP collaborent avec les réseaux d'aquaculture régionaux du monde entier, notamment le Réseau aquacole régional pour l'Afrique, l'Association micronésienne pour l'aquaculture durable, le Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique, le Réseau de centres d'aquaculture d'Europe centrale et orientale et le Réseau aquacole pour les Amériques.

65. Outre l'appui fourni par la FAO par l'intermédiaire du Réseau des secrétariats des organes régionaux des pêches, un appui politique et technique est fourni dans le cadre de projets et d'initiatives menés en coopération avec les ORP et des réseaux d'aquaculture régionaux, notamment les suivants:

- Le projet «Aquaculture Business Investment Planning and Development» (Planification et développement des investissements dans le secteur de l'aquaculture) (TCP/SAP/3603) vise à améliorer les capacités techniques de l'Association micronésienne pour l'aquaculture durable en augmentant et soutenant la productivité de l'aquaculture au moyen du renforcement des activités aquacoles et de l'adoption d'une approche de la planification des investissements. Afin d'atteindre cet objectif, des stratégies de développement de l'aquaculture commerciale seront élaborées pour chaque pays, puis une stratégie de développement de l'aquaculture commerciale sera élaborée au niveau régional. À la fin du projet, la stratégie régionale sera présentée lors d'un forum régional, qui sera l'occasion d'inviter les donateurs et investisseurs potentiels à apporter leur appui.
- Le projet de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase (CACFish) (TCP/SAP/3603) vise à améliorer les capacités techniques des aquaculteurs et des autorités en matière de développement d'aliments pour poisson en Asie centrale. Les pays bénéficiaires sont la République d'Azerbaïdjan, l'Ouzbékistan, la République du Kazakhstan, la République kirghize et la République du Tadjikistan. L'initiative régionale et les actions prioritaires consistent à autonomiser les petits agriculteurs et les petites exploitations familiales, en vue de l'amélioration des moyens d'existence ruraux et de la réduction de la pauvreté.
- En janvier 2018, la quinzième session de la Commission de la petite pêche, de la pêche artisanale et de l'aquaculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'est tenue à Panama. Quatorze États Membres de la Commission ont assisté à la réunion, ainsi que des observateurs de l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain et du Centre pour les services d'information et de consultation sur la commercialisation des produits de la pêche dans l'isthme centraméricain. Amérique latine (Centre pour les services d'information et de consultation sur la commercialisation des produits de la pêche en Amérique latine et dans les Caraïbes – INFOPECSA). Compte tenu de l'importance croissante des pêches et de l'aquaculture dans la production alimentaire, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la lutte contre la pauvreté, la Commission a recommandé et donné la priorité à une série de mesures régionales qui vont de la lutte contre la pêche illicite, l'appui au développement de l'aquaculture artisanale au renforcement de la coopération Sud-Sud.
- En ce qui concerne le renforcement des capacités des membres en matière de collecte de statistiques sur l'aquaculture, le Département des pêches, qui s'est inspiré des normes établies au niveau international, a œuvré conjointement avec les États Membres et les organes régionaux à la mise à jour des normes et des méthodes pour les statistiques, notamment la Commission régionale des pêches (CORÉPÊCHES), l'Organisation des pêches du Lac Victoria (LVFO) et un certain nombre de pays individuels et d'organisations partenaires.

- Dans le cadre du processus de formalisation du Réseau aquacole régional pour l’Afrique, une réunion a été organisée en août 2018 au Bureau interafricain pour les ressources animales de l’Union africaine (UA-BIRA), à Nairobi (Kenya). Le principal objectif de la réunion était d’examiner les progrès accomplis par le Secrétariat du Réseau aquacole régional pour l’Afrique dans le processus d’intégration du réseau au sein du Bureau interafricain pour les ressources animales de l’Union africaine (UA-BIRA). La réunion a permis d’établir une liste de possibilités et de mesures prioritaires que les parties prenantes respectives (États Membres du Réseau aquacole régional pour l’Afrique, le Secrétariat actuel Réseau aquacole régional pour l’Afrique/FAO et l’UA-BIRA) pourront prendre pour faciliter l’institutionnalisation du Secrétariat du Réseau aquacole régional pour l’Afrique au sein de l’UA-BIRA. Ainsi, une équipe spéciale composée de l’Afrique du Sud, du Cameroun, du Kenya, du Nigéria et du Sénégal a été établie afin de superviser la mise en œuvre du plan d’action. Lors de la réunion, il a été demandé à la FAO et à l’UA-BIRA d’appuyer la mise en œuvre d’un plan d’action de transition sur deux ans et notamment d’aider l’équipe spéciale sélectionnée à donner suite aux principales activités désignées.
- En collaboration avec le Réseau de centres d’aquaculture pour la région Asie et Pacifique et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), la FAO a organisé une session extraordinaire sur l’agriculture-aquaculture intégrés et l’agroécologie lors de la réunion de la Société internationale d’aquaculture, qui a encouragé l’approche écosystémique de l’aquaculture (AEA) et a apporté sa contribution aux travaux de la FAO sur l’agroécologie. La FAO a également aidé le Réseau de centres d’aquaculture pour la région Asie et Pacifique à renforcer les capacités en matière d’organisation et à mettre en œuvre les activités du programme, afin de contribuer au développement durable de l’aquaculture au sein de ses États Membres. La FAO a appuyé les vingt-neuvième et trentième réunions du Conseil d’administration, qui se sont tenues respectivement à Malé (Maldives), du 26 au 28 juin 2018, et à Guangzhou (Chine), du 26 au 28 mars 2019. La FAO a participé au Comité de recrutement du nouveau Directeur général du Réseau et a appuyé la phase finale de l’élection. Elle a aidé le Réseau à organiser conjointement une consultation régionale sur la résistance aux antimicrobiens dans le contexte de l’aquaculture en Asie-Pacifique, qui se tiendra du 3 au 7 septembre 2018 à Bangkok, et des études de cas connexes portant sur des pays.
- Elle a aidé la Commission des pêches de l’Asie-Pacifique (CPAP) à organiser la septième Réunion du Forum consultatif régional, qui s’est tenue à Cebu (Philippines) du 7 au 9 mai 2018, la trente-cinquième session de la CPAP, qui s’est tenue à Cebu (Philippines) du 11 au 13 mai 2018 et la soixante-seizième session du Comité exécutif de la CPAP, qui s’est tenue à Chiang Mai (Thaïlande), du 5 au 7 mars 2019. Elle a aidé la CPAP à organiser un atelier consultatif régional sur le développement d’une pêche et d’une aquaculture résistantes aux aléas climatiques dans la région Asie-Pacifique, qui s’est tenu à Bangkok (Thaïlande), du 14 au 16 novembre 2017.
- Elle a appuyé le Centre de développement des pêches de l’Asie du Sud-Est en participant à la récente réunion du Conseil d’administration et à la réunion du Comité directeur du programme et contribue à l’élaboration de son programme.

Améliorer la perception de l’aquaculture chez les consommateurs

66. La FAO participe à un projet Horizon 2020 financé par l’Union européenne qui s’intitule «Mediterranean Aquaculture Integrated Development» (MedAID – Développement intégré de l’aquaculture en Méditerranée)³². L’objectif du projet MedAID est d’augmenter la compétitivité et la durabilité globales du secteur de la pisciculture marine en Méditerranée, dans l’ensemble de la chaîne de valeur. La FAO contribue notamment aux activités du projet qui portent sur l’amélioration des performances commerciales et l’élaboration de plans stratégiques de commercialisation de produits de l’aquaculture. En collaboration avec les partenaires du projet, des activités sont actuellement menées

³² www.medaid-h2020.eu.

afin de recenser les sources d'information qui déclenchent des réactions positives ou négatives sur la demande et qui pourraient avoir des incidences sur les quantités vendues et les prix du marché. En mai 2018, afin d'appuyer les travaux en cours dans le cadre du projet, la FAO a organisé un atelier sur le rôle des médias et les marchés de l'aquaculture³³, qui a permis de rassembler différentes parties prenantes, dont des représentants de médias spécialisés de la région Méditerranéenne. La FAO prépare également un rapport de recherche sur l'image de l'aquaculture véhiculée dans les médias.

67. La FAO participe également à MedAID aux côtés de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée et prépare des matériels promotionnels, destinés au grand public et aux consommateurs, sur les externalités positives de l'aquaculture durable et les bénéfices associés aux produits de l'aquaculture, dans le droit fil des principes de Croissance bleue. En outre, dans le cadre du même projet, la Commission générale des pêches pour la Méditerranée s'efforce de recenser les facteurs critiques qui influencent l'acceptabilité sociale de l'aquaculture en réalisant une enquête en ligne et des ateliers régionaux. Un premier atelier sur l'importance de l'acceptabilité sociale en vue du développement de l'aquaculture en Méditerranée (bilan et perspectives) s'est tenu à Montpellier (France), dans le cadre d'AQUA 2018³⁴. Il a permis d'étudier l'ensemble des connaissances sur l'acceptabilité sociale de l'aquaculture et d'examiner dans quelle mesure le public est sensibilisé à l'aquaculture et aux produits de l'aquaculture. Un deuxième atelier s'est tenu à Monastir (Tunisie) en avril 2019, afin de recenser les principales dispositions en vue de la préparation de directives visant à améliorer l'acceptabilité sociale de l'aquaculture en Méditerranée et en mer Noire. Les directives auront pour objectif d'aider les responsables de l'élaboration des politiques et les autres parties prenantes concernées à mettre en œuvre de bonnes pratiques, afin de tirer pleinement parti du potentiel de l'aquaculture durable et d'améliorer la perception de l'aquaculture par le grand public.

AUTRES DOMAINES

Initiative en faveur de la croissance bleue et aquaculture

68. L'initiative en faveur de la Croissance bleue de la FAO a permis d'encourager la gestion et le développement durables et inclusifs de l'aquaculture dans de nombreux pays et d'organiser divers forums, notamment: le Programme de coopération technique de la FAO Espoir bleu, qui vise à élaborer des plans d'investissement multisectoriels, notamment dans les domaines de l'aquaculture et de l'aquaponie en Algérie, en Tunisie et en Turquie; l'élaboration de stratégies nationales d'économie bleue, dont les priorités de Madagascar en matière d'aquaculture; un dialogue sur l'économie bleue au Bangladesh, avec un accent particulier sur certaines cibles d'interventions dans le domaine de l'aquaculture côtière; la Conférence sur l'économie bleue durable, qui s'est tenue à Nairobi (Kenya) et comprenait une manifestation parallèle sur l'aquaculture artisanale et les chaînes de valeur associées.

69. La FAO a réorganisé son initiative régionale en faveur de la Croissance bleue en Asie et Pacifique, qui fait désormais partie des cinq initiatives régionales pour l'Asie et le Pacifique. Le nouveau cadre programmatique de cette initiative couvre désormais cinq axes de travail principaux: i) le renforcement de l'environnement favorable à la croissance durable de l'aquaculture, à la pêche de capture durable et à la conservation des écosystèmes des eaux intérieures et marines et de la biodiversité aquatique en Asie; ii) l'appui au renforcement de l'efficacité et de la croissance durable de l'aquaculture en Asie; iii) la promotion de la pêche de capture durable et la protection de la biodiversité aquatique et des services écosystémiques; iv) l'appui au développement d'une chaîne de valeur de la pêche et de l'aquaculture équitable et inclusive; v) l'accroissement de la résilience des agriculteurs et des pêcheurs dans le contexte de l'adaptation aux effets du changement climatique et de la gestion des risques naturels et socioéconomiques. La mise en œuvre de l'initiative concerne tous les membres de la région Asie et Pacifique, dont le potentiel et l'intérêt sont bien présents.

³³ www.medaid-h2020.eu/index.php/workshop-massmedia-aquaculturemarkets/.

³⁴ www.medaid-h2020.eu/index.php/importance-social-acceptability-mediterranean-aquaculture-development/.

Changement climatique

70. La FAO a poursuivi ses travaux sur les possibilités et les problèmes rencontrés en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets dans le secteur de l'aquaculture. Un examen complet des effets du changement climatique et les réponses recommandées figure dans le document technique de la FAO intitulé *Impacts of climate change on fisheries and aquaculture: synthesis of current knowledge, adaptation and mitigation options* (Répercussions du changement climatique sur la pêche et l'aquaculture – Synthèse des connaissances actuelles et des solutions relatives à l'adaptation et à l'atténuation), qui comprend trois chapitres consacrés à l'aquaculture: chapitre 20: Effets du changement climatique sur l'aquaculture: facteurs, incidences et politiques; chapitre 21: Changement climatique et aquaculture: vulnérabilité et solutions en vue de l'adaptation; chapitre 22: Changement climatique et aquaculture: interactions avec la pêche et l'agriculture; et plusieurs autres chapitres consacrés à la fois à l'aquaculture et à la pêche de capture³⁵.

71. Un nouveau guide qui explique comment utiliser les technologies spatiales afin d'améliorer la gestion des risques de catastrophe dans le secteur de l'aquaculture, dont les risques associés au climat, a été publié³⁶. La gestion des risques de catastrophe suppose de mener des activités étroitement liées, afin de garantir la prévention, la préparation (notamment les alertes précoces), la réponse et le redressement dans le cas de tout un éventail de catastrophes naturelles, technologiques et complexes qui peuvent avoir des incidences sur les opérations d'aquaculture et les moyens d'existence. Ce guide est organisé en deux parties: les processus et les étapes à suivre pour utiliser les technologies dans le cadre de la gestion des risques de catastrophe dans l'aquaculture et une sélection d'études de cas nationales sur le Bangladesh, le Golfe du Mexique et les Caraïbes et l'Indonésie.

72. La formation sur les situations d'urgence dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture a été organisée dans les Caraïbes orientales avec pour objectif global de renforcer les capacités nationales en matière de préparation et de réponse aux situations d'urgence dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Le programme de formation s'inspire des Orientations de la FAO relatives aux interventions d'urgence dans le secteur des pêches et de l'aquaculture et des Directives de la FAO destinées au secteur des pêches et de l'aquaculture sur l'évaluation des dommages et des besoins dans les situations d'urgence. Ces documents d'orientation constituent le premier ensemble complet de bonnes pratiques destiné à ceux qui répondent aux situations d'urgence dans l'ensemble de la chaîne de valeur de la pêche et de l'aquaculture³⁷.

73. Un document technique a été publié afin d'illustrer comment, à l'avenir, la modélisation bioéconomique, une innovation fondée sur le savoir, pourra aider les éleveurs de tilapias (ou les éleveurs de poisson en général) à améliorer leurs performances économiques et techniques dans un contexte de variation climatique³⁸. Le document a suscité l'intérêt de nombreux partenaires, qui ont apporté leur collaboration, comme WorldFish, l'Institut national de recherche agronomique brésilien (EMBRAPA) et le système de recherche agricole chinois sur les crustacés.

³⁵ Barange, M., Bahri, T., Beveridge, M.C.M., Cochrane, K.L., Funge-Smith, S. & Poulain, F., (sous la direction de). 2018. Impacts of climate change on fisheries and aquaculture: synthesis of current knowledge, adaptation and mitigation options. Document technique FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 627. Rome, FAO. 628 pages. www.fao.org/3/I9705EN/i9705en.pdf.

³⁶ Aguilar-Manjarrez, J., Wickliffe, L.C. & Dean, A. (sous la direction de). 2018. Guidance on spatial technologies for disaster risk management in aquaculture (Orientations sur les technologies spatiales au service de la gestion des risques de catastrophe dans l'aquaculture). Document complet. Rome, FAO. 312 pages. www.fao.org/3/CA2240EN/ca2240en.pdf.

³⁷ www.fao.org/blogs/blue-growth-blog/training-of-trainers-on-fisheries-and-aquaculture-emergencies-arpitas-story/en/.

³⁸ Cai, J.N., Leung, P.S., Luo, Y.J., Yuan, X.H. & Yuan, Y.M. 2018. Improving the performance of tilapia farming under climate variation: perspective from bioeconomic modelling (Amélioration des performances de l'élevage de tilapias dans un contexte de variation climatique: la modélisation bioéconomique). FAO, Document technique sur les pêches et l'aquaculture n° 608. Rome, FAO. www.fao.org/3/i8442en/I8442EN.pdf.

Amélioration des effets socioéconomiques de l'aquaculture

74. La FAO poursuit ses travaux sur l'amélioration des effets socioéconomiques de l'aquaculture. Des activités de renforcement des capacités dans l'aquaculture à des fins commerciales ont été menées au cours de la période intersessions au titre de plusieurs mécanismes, notamment des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme de coopération technique (PCT), du Programme de coopération FAO/gouvernements, du Fonds fiduciaire africain de solidarité (ASTF) et du financement ordinaire de la FAO.

75. Les indicateurs de résultats de l'aquaculture mondiale (WAPI), une initiative du Département des pêches découlant du point 7 de l'ordre du jour (Évaluation et suivi des résultats du secteur de l'aquaculture: importance, problèmes et défis) de la sixième session du Sous-Comité de l'aquaculture (Le Cap, 2012), commencent à porter leurs fruits. En février 2019, les produits axés sur les informations et les connaissances des indicateurs de résultats étaient les suivants: i) deux outils d'analyse des données publiés formellement et deux projets d'outils en phase de test; ii) sept documents techniques (dont un sur les projections à court terme des écarts entre l'offre et la demande pour près de 200 pays ou territoires, près de 40 régions et le monde entier et un autre document de méthode sur la compréhension et l'évaluation de la contribution de l'aquaculture et de la pêche au PIB); iii) cinq extraits de documents d'orientation (dont une évaluation du secteur réalisée afin d'appuyer un PCT en Azerbaïdjan). Les produits des indicateurs de résultats ont été diffusés et promu lors d'importantes manifestations internationales (Comité des pêches 2018; Conférence 2018 de l'Institut international de l'économie et du commerce des pêches [IIFET]; AQUA 2018) et au niveau national (Chine). Les partenaires intéressés par une formation et/ou une collaboration sur les indicateurs de résultats sont le Fonds international de développement agricole (FIDA), WorldFish, l'Académie chinoise des sciences de la pêche, la Commission des pêche (Ghana) et le Centre national de formation et de développement sur la recherche aquacole (Kenya).

76. Deux ateliers régionaux de formation sur l'aquaculture à des fins commerciales se sont tenus à Banjul (République de Gambie), du 10 au 14 septembre 2018³⁹ et à Dakar (République du Sénégal), du 25 au 29 juin 2018⁴⁰. Deux ateliers nationaux de formation sur l'aquaculture à des fins commerciales se sont tenus à Bissau (République de Guinée-Bissau), du 7 au 11 mai 2018 et à Zanzibar (République-Unie de Tanzanie), du 23 au 26 avril 2018. La FAO a publié deux importants manuels de formation pratique sur l'aquaculture à des fins commerciales, qui portent sur les dimensions économiques et techniques de l'aquaculture commerciale^{41, 42}.

77. L'élaboration du manuel de formation pratique sur les meilleures pratiques en matière de gestion et de commerce destiné aux communautés qui cultivent des algues marines, notamment leur intégration avec d'autres espèces aquacoles, a démarré.

³⁹ Participants de la Gambie, du Ghana et du Nigéria.

⁴⁰ Participants du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo.

⁴¹ FAO. 2017. *Doing aquaculture as a business for small- and medium-scale farmers* (L'aquaculture comme activité commerciale de petite ou moyenne dimension). Manuel de formation pratique. Module 1: *The Technical Dimension of Commercial Aquaculture* (La dimension technique de l'aquaculture commerciale), Ana Menezes, Nathanael Hishamunda, Leonard Lovshin et Elisabetta Martone. Addis-Abeba (Éthiopie); Rome (Italie). Disponible à l'adresse suivante:

www.fao.org/3/a-i7461e.pdf.

⁴² Hishamunda, N., Martone, E. & Menezes, A. 2017. *Practical training manual on commercial aquaculture for small- and medium-scale farmers* (Manuel de formation pratique sur l'aquaculture commerciale de petite ou moyenne dimension). Module 2: *The economic dimension of commercial aquaculture* (La dimension économique de l'aquaculture commerciale). Addis-Abeba ; Rome, FAO. 26 pages. Disponible à l'adresse: www.fao.org/3/a-i7798e.pdf.

78. Une réunion consultative sur les plateformes consacrées aux jeunes et sur l'utilisation des partenariats public-privé et de l'agriculture contractuelle s'est tenue à Addis-Abeba (République fédérale démocratique d'Éthiopie), du 27 au 30 novembre 2017⁴³, afin de promouvoir l'emploi des jeunes dans les secteurs de l'aquaculture et de la volaille. Un document technique de la FAO sur l'agriculture contractuelle et les partenariats public-privé dans l'aquaculture⁴⁴ a été publié, afin de présenter les enseignements tirés dans quatre pays africains (Burundi, Kenya, Rwanda et Ouganda) dans le cadre du projet sur la promotion de la diversification des activités agricoles en vue de réduire la pauvreté, de lutter contre la malnutrition et d'améliorer les perspectives d'emploi pour les jeunes en Afrique de l'Est («Promoting Agricultural Diversification to Reduce Poverty, Fight Malnutrition and enhance Youth Employment Opportunities in Eastern Africa»). Les partenariats dans le secteur de l'aquaculture ont été recensés et documentés. Les instituts de recherche sur la pêche, les représentants des communautés de pêcheurs et les jeunes ont bénéficié d'une formation sur la manière dont les partenariats public-privé peuvent améliorer l'accès aux chaînes d'approvisionnement et aux marchés lorsque l'on commercialise de nouveaux produits.

79. Le Département des pêches a publié un rapport sur les [performances économiques et sociales de l'élevage du tilapia en Afrique](#)⁴⁵, qui porte sur cinq importants pays d'élevage du tilapia dans la région (Égypte, Ghana, Kenya, Nigéria et Ouganda). Le rapport a été accueilli favorablement et il a été estimé que c'était un document important qui permettait de mieux comprendre l'élevage du tilapia en Afrique. Des efforts sont actuellement menés pour élaborer des rapports similaires dans d'autres régions (en Amérique Latine et Caraïbes, par exemple)⁴⁶.

INDICATIONS QUE LE SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE EST INVITÉ À DONNER

80. Le Comité est invité à:

- examiner les documents d'information et de référence ayant trait aux efforts accomplis par le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO pour la mise en œuvre des recommandations du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches lors de ses précédentes sessions et à faire part de ses observations;
- examiner les progrès accomplis et les réalisations et à donner des avis, selon les besoins, afin de renforcer et de donner rang de priorité aux recommandations lors de la prochaine période intersessions;
- prier les Membres et les donateurs intéressés de fournir des ressources financières et/ou humaines pour la mise en œuvre des domaines prioritaires de l'aquaculture, selon l'importance qui leur est accordée par le Sous-Comité.

⁴³ La réunion a rassemblé des délégués du Burundi, de Djibouti, d'Éthiopie, du Kenya, d'Ouganda, du Rwanda, de Somalie et du Soudan du Sud, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et du Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA).

⁴⁴ Murekezi, P., Menezes, A. & Ridler, N. 2018. *Contract farming and public-private partnerships in aquaculture. Lessons learned from East African countries* (Agriculture contractuelle et partenariats public-privé dans l'aquaculture. Enseignements tirés dans des pays de l'Afrique de l'Est). FAO, Document technique sur les pêches et l'aquaculture n° 623. Rome (Italie). Disponible à l'adresse suivante: www.fao.org/3/CA0134EN/ca0134en.pdf.

⁴⁵ www.fao.org/3/a-i7258e.pdf.

⁴⁶ FAO. 2017. *Social and economic performance of tilapia farming in Africa* (Performances économiques et sociales de l'élevage du tilapia en Afrique), publié sous la direction de J. Cai, K.K. Quagrainie et N. Hishamunda. Circulaire sur les pêches et l'aquaculture de la FAO n° 1130. Rome (Italie). Disponible à l'adresse suivante: www.fao.org/3/a-i7258e.pdf.